

15.07.2021 - 11:00 Uhr

Le balcon fait aussi partie de la sphère privée (prise de position 45/2021)

Berne (ots) -

Parties: Fairmedia c. "Blick" et "20 Minuten"

Thèmes: Vie privée / Identification

Plaintes admises

Résumé

Le Conseil de la presse accepte une plainte contre "20 Minuten" et le "Blick". Les deux médias avaient rendu compte d'un homicide qui s'était produit à Buchs (SG), lors duquel il était présumé qu'une jeune mère avait été tuée par son partenaire. Dans leurs comptes rendus, le "Blick" et "20 Minuten" ont publié des photos de la scène du crime. Les images montraient le bâtiment qui abrite une pizzeria au rez-de-chaussée et l'appartement du couple au premier étage. Les deux médias ont révélé le fait que l'homme travaillait à la pizzeria et ont indiqué le nom de la rue où elle se trouve. Il était facilement possible d'en déduire l'adresse du logement et du lieu de travail de l'homme. Le Conseil de la presse blâme ces articles identificateurs.

Il estime également qu'ils violent la sphère privée. Le "Blick" avait publié une photo prise à travers la porte vitrée du lieu du crime. On y voyait des objets privés. "20 Minuten" avait quant à lui publié une photo du balcon, qu'on ne voit pas de la rue. Dans les deux cas, le Conseil de la presse arrive à la conclusion que l'entrée comme le balcon font partie de la sphère privée des intéressés.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100874364> abgerufen werden.